



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
Cahier des clauses techniques particulières
Marché public de fourniture

Marché de conception et fabrication d'un « rouleau brise-fougère » pour un attelage mécanique sur tracteur

1.	Généralités	p.2
2.	Exploitation	p.2
3.	Caractéristiques techniques	p.2
4.	Modalités de livraison	p.2
5.	Divers/Documents	p.3
6.	Garantie et maintenance	p.3

1. Généralités

a. Intitulé

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les spécifications et les conditions de fourniture d'un rouleau brise-fougère à attelage mécanique sur tracteur (pas de traction animale), ci-après dénommé « le rouleau ».

b. Contexte

La Charte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises vise notamment la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, notamment par des actions de sensibilisation et de gestion conservatoire : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Le Syndicat mixte du Parc (dit le SMPNR) a aussi dans ses objectifs d'organiser la complémentarité entre différentes structures, notamment celles qui lui sont proches et sont liées à ses différentes missions. Dans cet objectif le projet transfrontalier Poctefa GREEN (Gestion et mise en réseau est espaces naturels des Pyrénées) a vu le jour, porté par différentes structures gestionnaires d'espaces naturels de la chaîne des Pyrénées <https://www.green-biodiv.eu/>.

L'objectif est de partager savoir-faire et expériences entre espaces naturels pyrénéens et d'encourager les échanges en matière de gestion des milieux naturels entre la France, l'Espagne et l'Andorre. Milieux agropastoraux, forestiers et aquatiques sont étudiés au sein de groupes de travail spécifiques.

La présente demande porte sur le volet agropastoral du programme. Au sein de ce volet, outre les échanges, des projets pilotes sont prévus. Le SMPNR a ainsi choisi de travailler notamment sur la gestion des landes à fougères. Dans ce but, le SMPNR souhaite acquérir et expérimenter l'utilisation d'un rouleau brise-fougère sur des parcelles-tests afin d'en mesurer l'efficacité et de proposer aux agriculteurs et gestionnaires d'espace de nouvelles formes et techniques adaptées pour la gestion de ces milieux.

2. Exploitation

Le rouleau dont le descriptif technique est désigné ci-dessous, est destiné à casser des fougères-aigle de 20 à 100 cm de haut, constituées en landes, sans les couper (cf. annexe 1). Il sera utilisé sur des terrains pastoraux de montagne. La demande porte sur un outil qui s'attellera à un tracteur de puissance pouvant aller de 65 à 110 CV, afin qu'il puisse être utilisé par un agriculteur avec son propre matériel.

Attention, le rouleau ne devra pas :

- Couper la végétation.
- Déstructurer les sols : l'outil ne devra en aucun cas rentrer dans le sol.

3. Caractéristiques techniques

a. Contexte montagnard

Le rouleau devra être adapté aux fortes pentes pouvant atteindre 45 %. Il devra également être doté d'un système articulé permettant d'épouser la micro-topographie des parcelles.

b. Structure et système mécanique

- Structure mécano-soudé
- Système mécanique ne devant pas comporter d'électronique : les réparations courantes doivent pouvoir être réalisées par l'utilisateur (agriculteur).
- Standardisation des pièces (pièces d'usure, visserie...)
- Protection anti-corrosion

c. Robustesse

Le rouleau sera utilisé sur des terrains avec des roches affleurantes (de type granit notamment). Sa résistance à la casse devra être optimale. Des références sont demandées sur des types de machine comparables.

d. Dimensions du rouleau

- Le rouleau ne devra pas excéder 2,5 mètres. Une largeur de 2 mètres est à rechercher en priorité.
- Le rotor/porte-lame devra être plein afin de limiter les projections et éviter d'emporter des éléments extérieurs type cailloux.

- Les barres de casse devront être positionnées et travaillées de telle sorte que la fougère ne soit pas coupée ni broyée mais cassée.

e. Système d'attelage

Système à trois points porté.

f. Poids

- Le poids du rouleau devra être compris entre 500 kg et 800 kg.
- Le rouleau devra être conçu de manière à pouvoir être lesté.

A fournir impérativement avec l'offre :

- Un schéma coté de l'outil proposé.
- Les valeurs techniques de l'outil : largeur, hauteur, longueur, poids, diamètre du rouleau, dimension des barres de casse, nombre de barres de casse, intervalle entre chaque barre de casse.

4. Négociation

a. Test et adaptation de l'outil

Le fournisseur du rouleau devra tester l'outil sur une parcelle définie par le SMPNR. Ces tests doivent permettre d'évaluer la conformité du rouleau brise-fougère et son efficacité sur le terrain. Le rouleau sera adapté le cas échéant par le constructeur à l'issue de ces tests, sans frais supplémentaires.

b. Prise en main

Le fournisseur devra assurer une démonstration de l'outil sur une parcelle définie par le SMPNR et une formation sur cet espace de démonstration auprès de 4 utilisateurs (agriculteurs) maximum. La formation, pouvant durer une demi-journée sur site, devra comporter les éléments suivants :

- Prise en main
- Démonstration en conditions réelles d'utilisation
- Détails sur la maintenance et information technique

5. Modalités de livraison

a. Délai

Le rouleau brise-fougère définitif et opérationnel devra être livré **avant le 01/06/2018**.

b. Acheminement de la machine

Le rouleau devra être livré sur le lieu de l'expérimentation à Ercé (09140). La réception se fera par un agent du SMPNR. Un procès-verbal de réception de l'outil sera dressé.

6. Divers/Documents

ATTENTION

La fourniture des documents cités ci-dessous conditionne la réception définitive du rouleau brise-fougère.

A fournir au plus tard à la livraison du rouleau :

- Le catalogue des pièces détachées
- La documentation technique de réparation rédigée en français comprenant le schéma de montage des pièces d'usure
- Le manuel d'entretien et d'utilisation rédigé en français

7. Garantie et maintenance

a. Délai et conditions de garantie

Le rouleau brise-fougère est garanti un an minimum, pièces et main d'œuvre, à dater de la livraison.

b. Conditions de réception de l'outil

Il s'agit d'une expérimentation et d'un prototype. Aussi, la conception et la livraison du rouleau devront inclure un retour éventuel après test, en cas de besoin d'adaptations aux conditions d'utilisation, sans frais supplémentaires cf. Prise en main dans « 4. Modalités de livraison »

c. Maintenance et entretien

En cas de changement des pièces d'usure ou défectueuses ou cassées, le délai de livraison des pièces, après réception de la pièce concernées, ne devra pas dépasser 1 mois, sous peine de pénalité.

ANNEXE I

Exemple de gestion de lande à fougère par un rouleau brise-fougère et état souhaité de la lande après le passage du rouleau

